

**COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE**

Séance du mardi 03 février 2026 - Délibération N° DEL\_2026\_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	12	12
Date de la convocation : 29/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	2	1
Résultat du vote : adoptée		

Le trois février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Frédéric CAMPS.

Présents : Alain CABE, Frédéric CAMPS, Francois CHAUVEAU, Séverine COMMENGE, Gilles De SAINT BLANQUAT, Serge KOSMINSKY, Patrick LAFONT, Michel MERIC, Aurélie MIR, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilberte VALERO

Représentés :

Absents et Excusés : Stéeve DENOY

Secrétaire de Séance: Jérôme PEREIRA-SANTERRE

**Objet : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE DEUX POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire propose d'une part de procéder à l'augmentation du temps de travail de deux postes d'Adjoint Administratif, le premier en charge de l'Agence Postale Communale et accueil de la mairie, le deuxième en charge de services à la population afin de faire face au volume de travail du service administratif.

Les situations des agents concernés se résument comme suit :

Situation actuelle	Situation modifiée	Date d'effet
Adjoint administratif 32 heures hebdomadaires	Adjoint administratif 35 heures hebdomadaires	16/02/2026
Adjoint administratif 33 heures hebdomadaires	Adjoint administratif 35 heures hebdomadaires	16/02/2026

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité, 9 votes pour, 2 contre et 1 abstention,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de porter le temps de travail à 35 heures hebdomadaires les deux postes d'adjoints administratifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Frédéric CAMPS  
Président de séance

Jérôme PEREIRA-SANTERRE  
Secrétaire de séance

